

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<p>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, Avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</p> <p>tél : 49.55.42.14</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N99/N°2047</p> <p>DATE : 07 MAI 1999</p> <p>CLASSEMENT :</p>
<p style="text-align: center;">LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p> <p style="text-align: center;">à</p> <p style="text-align: center;">Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt</p>	
<p>OBJET : BEPA : précisions sur l'objectif 2.2 du module G5</p> <p>DATE DE MISE EN APPLICATION : sessions 2000 et suivantes</p>	
<p>PLAN DE DIFFUSION :</p> <p>Administration centrale - Diffusion B Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M. Hauts commissariats de la République des T.O.M. Inspection Générale de l'Agriculture Conseil Général de l'Agronomie Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés</p> <p>POUR INFORMATION :</p> <p>Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public</p>	

L'objectif **2.2** du module **G5** du BEPA nécessite d'être précisé :

l'étude des milieux contraignants (les milieux polaires, les milieux montagnards, les milieux tropicaux arides) ne portera que sur **deux** d'entre eux.

Le Sous-Directeur

Edgar LEBLANC